



LE SERVICE PUBLIC territorial  
C'EST UN bien PUBLIC

*Personnel actif et retraité  
des communes, départements, régions,  
sapeurs pompiers, OPHLM, préfetures  
et du secteur privé de la thanatologie,  
des eaux, des organismes HLM*

Montreuil, le 21 décembre 2009

Monsieur le Ministre du Budget, des  
Comptes Publics et de la Fonction  
Publique

139, Rue de Bercy

75572 PARIS CEDEX 12

Monsieur le Ministre,

Complété par la réforme de la taxe professionnelle et les attaques contre le Statut de la Fonction publique, le projet de réforme territoriale s'attaque à la décentralisation et vise trois des pans du pacte républicain : la démocratie locale, le financement pérenne des services publics et le Statut comme garantie pour toutes les citoyennes et citoyens d'un service public égalitaire.

Ces projets font peser de très lourds dangers sur les missions des services publics territoriaux, ainsi que sur l'emploi public et le statut des fonctionnaires territoriaux.

La suppression de la taxe professionnelle, l'assèchement des ressources des collectivités locales, visent à conduire de fait à la généralisation de la Révision générale des politiques publiques (RGPP déjà en œuvre à l'Etat avec le non remplacement d'un fonctionnaire sur deux) au sein des collectivités, avec comme conséquence la limitation des activités de services publics et le transfert de pans entiers d'activités, assurées aujourd'hui en régie, vers le secteur privé, voire à leur abandon.

**Face à ces attaques, et à l'occasion de l'examen par le Sénat du projet de réforme territoriale, la fédération CGT des services publics appelle les personnels territoriaux à une journée de mobilisation et de grève le jeudi 21 janvier 2010.**

**En conséquence, elle dépose, par la présente, un préavis de grève pour la journée du 21/01/2010 de 00 heures à 24 heures, pour l'ensemble des personnels relevant des collectivités territoriales.**

La fédération CGT des services publics et ses syndicats exige :

- le retrait des projets actuels de réforme territoriale et de suppression de la taxe professionnelle.
- le maintien et le renforcement des garanties statutaires pour assurer aux citoyens un service public égalitaire, ce qui passe notamment par l'abrogation de la loi dite de mobilité.
- un vaste débat citoyen, avec les personnels et les usagers, sur l'organisation des missions publiques en préalable à toute réforme.
- une refonte de la fiscalité locale permettant le financement pérenne des missions et de l'emploi, et la résorption des inégalités de ressources entre collectivités.
- le rattrapage des pertes de salaire et l'augmentation significative de la valeur du point d'indice.
- une loi de titularisation pour les près de 30% d'agents non titulaires de la Fonction publique territoriale, accompagné de dispositions législatives résorbant définitivement la précarité.

En espérant être enfin entendu par le gouvernement,

Nous vous prions de croire, Monsieur le Ministre, à l'expression de nos respectueuses salutations.

Pour la fédération CGT des Services Publics



Christophe COUDERC  
Secrétaire fédéral